



HAL
open science

Bilan de la mise en œuvre des MAEt en Languedoc-Roussillon : Synthèse des résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes Septembre 2012

Laure Kuhfuss, Anne Pariente, Raphaële Préget, Marie Schill, Sophie Thoyer

► To cite this version:

Laure Kuhfuss, Anne Pariente, Raphaële Préget, Marie Schill, Sophie Thoyer. Bilan de la mise en œuvre des MAEt en Languedoc-Roussillon : Synthèse des résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes Septembre 2012. [0] 2012, 6 p. hal-02810288

HAL Id: hal-02810288

<https://hal.inrae.fr/hal-02810288>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Synthèse des résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes Septembre 2012

Le dispositif des MAE a introduit la « territorialisation » qui s'est traduite par un **ciblage de zones d'action prioritaires**, par la **décentralisation** d'un certain nombre de décisions et par l'**adaptation** des mesures proposées aux caractéristiques et contraintes locales. L'objectif de cette note est de synthétiser les **résultats d'enquêtes** en ligne menées à l'initiative de la DRAAF et avec l'appui de Montpellier SupAgro entre mars et juillet 2012 en Languedoc-Roussillon auprès des opérateurs de MAE, d'agents de l'Etat impliqués dans ce dispositif et d'agriculteurs situés sur des territoires éligibles. Ces retours sur la mise en œuvre du dispositif des MAE et sur la façon dont il est évalué par les parties prenantes nous permettent de dégager des **pistes de réflexion** sur la place des MAE dans le **prochain Programme** de Développement Rural de la programmation 2014-2020.

SOMMAIRE :

1. Evaluation générale du dispositif
2. Ciblage et adaptation
3. Gouvernance des MAE
4. Pistes de réflexion et propositions de dispositifs innovants

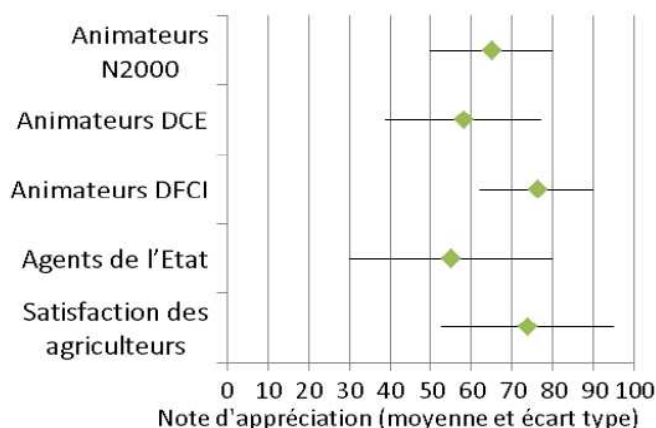
Le dispositif d'enquête est décrit dans l'encadré 2.

1. EVALUATION GENERALE DU DISPOSITIF

Une appréciation globalement positive

A la question, « les programmes agro-environnementaux de vos territoires sont-ils globalement un échec (note minimale de 0) ou une réussite (note maximale de 100) », la **moyenne** accordée par les **animateurs** de territoire est toujours **supérieure à 50** avec une appréciation plus positive pour les enjeux biodiversité et DFCE que pour les enjeux eau. Ils soulignent notamment que les projets agro-environnementaux ont **favorisé l'émergence de dynamiques territoriales** et permis d'engager un **dialogue constructif** avec les agriculteurs. Bien que démunis en terme de suivi précis, ils mettent en avant reconquête d'espaces, amélioration d'habitats et de la qualité de l'eau et maintien de l'emploi.

Les **agents de l'Etat** sont **plus critiques**, pointant un niveau de contraintes parfois insuffisant, l'approche parcellaire et le manque d'évaluation environnementale.

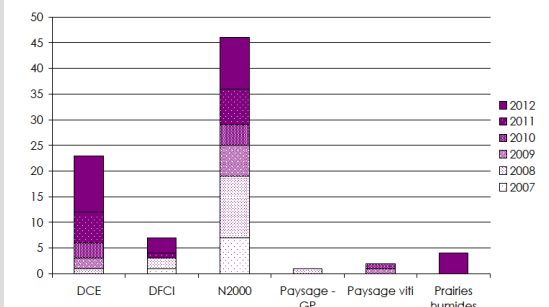


ENCADRE 1 : BILAN CHIFFRÉ DES MAE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

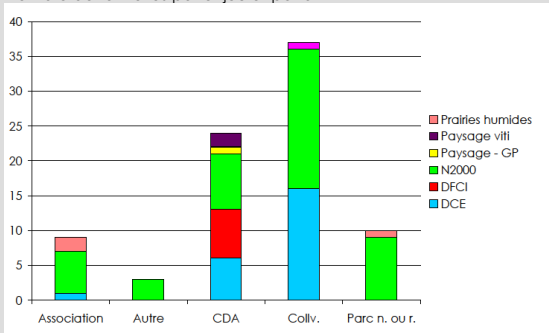
L'agriculture régionale :

- 886 000 ha de SAU (soit 40 % du territoire régional) répartie entre 40 % de prairies, 30 % de terres arables, 27 % de vignes, 2 % de vergers
- 30 700 exploitations agricoles en 2010 fortement spécialisées : viticulture en plaine languedocienne, fruits et légumes à l'est et à l'ouest de la région, élevage en zone de montagne, céréales dans la plaine.

83 territoires de Projets Agro-Environnementaux actifs en 2012 animés par 44 opérateurs



Nombre de territoires par enjeu et par an



Types d'opérateurs par enjeu (pour les 83 territoires)

Les **agriculteurs qui contractualisent** ont [données à expertiser et préciser] en moyenne une SAU de 161 ha (moyenne régionale : 29ha), 19% sont des femmes [pertinence moyenne d'âge / éligibilité ?].

Les **contractualisations** [données en cours de consolidation pour 2012]

	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Nb de contrats	31	243	156	195	204	907
Surfaces contr. (ha)	1 180	11 180	7 163	6 963	6 833	33 319
Montants contractualisés	1 220 283	8 577 693	5 573 349	5 719 447	6 018 216	27 108 989

Avec une répartition par enjeux (surfaces) : 66% N2000, 13% DCE, 15% DFCE, 6% Paysage

Les EU contractualisés

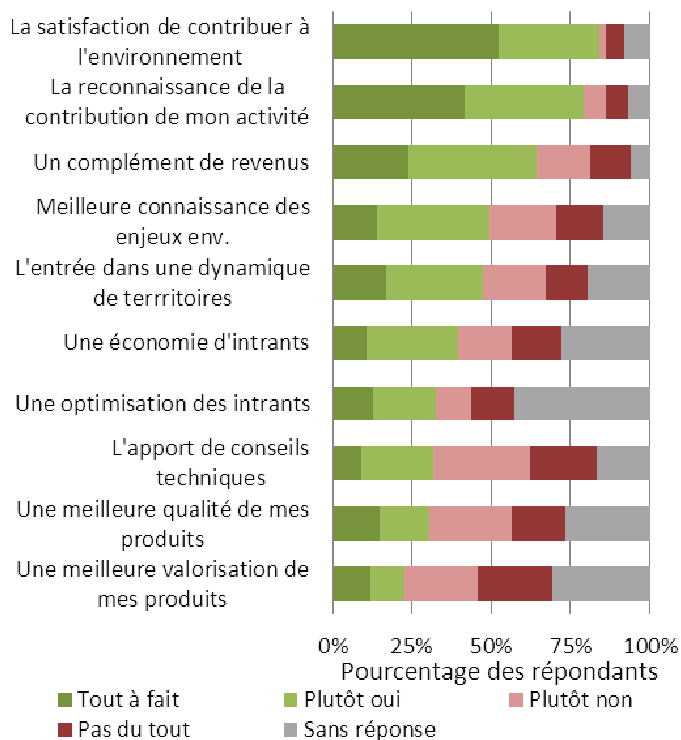
% des surfaces contractualisées jusqu'à 2011 (hors combinaison Sociés/H01/H09 = 17500ha soit 53% des S. et hors DCE48 - Non inclus les EU Phyto_01, Socle_H01_02, 03, Herbe_01,Herbe_09)

	N2000	DCE	DFCE
BIOCONVE Bioconv.		19%	
COUVER06 Couvert herbacé			10%
FERTI_01 Limit. ferti. GC léa.		5%	
HERBE_02 Limit. ferti. Prairies/habt	18%		
HERBE_03 Absence ferti Prairies/habt	31%		
HERBE_04 Ajust. charoement	8%		
HERBE_04 Retard fauche	5%		
OUVERT01 Ouverture milieu en déprise	10%		14%
OUVERT02 Maintien ouverture	17%		23%
OUVERT03 Brûlaae clriaé			12%
PHYTO_02 Absence herbicides		10%	
PHYTO_04 Réduction proar. hbcd/IFT		8%	
PHYTO_10 Pas hbcd sur inter-rana	5%	56%	

Sources : DRAAF- SREAFE et SRISE/RA DDT/M ASP/Osiris

Toujours sur une échelle de 100, les **agriculteurs** ayant souscrit une MAEt se déclarent **satisfaits** avec un score moyen de près de **75**. Ils indiquent que leur engagement dans les MAEt leur a apporté, outre un **complément de revenu** et des **économies d'intrants**, la possibilité de contribuer à la **protection de l'environnement** et à la **gestion du territoire**, et la satisfaction de voir cette fonction **reconnue**.

Agriculteurs en MAEt : que vous a apporté votre contractualisation en MAEt ?



Mais des freins à la contractualisation encore importants

Selon les animateurs, les freins principaux à l'augmentation du taux de contractualisation sont d'abord le **montant insuffisant des rémunérations** puis l'obligation d'**engagement sur 5 ans** qui décourage les agriculteurs ayant des problèmes de **maîtrise du foncier**. Enfin, malgré les marges de manœuvre permises par la territorialisation, ils estiment que les cahiers des charges ne peuvent **pas toujours** être correctement **adaptés aux particularités** et contraintes agricoles locales et laissent peu de possibilités aux agriculteurs pour s'adapter en cas d'aléa climatique ou sanitaire par exemple. Ils signalent également la **lourdeur administrative** du dispositif, et les difficultés engendrées par les **retards de paiements**, l'**absence de continuité des programmes** et le **manque de financements pour accompagner** correctement les exploitants. Ces critiques rejoignent celles des **agriculteurs** qui ont contractualisé : ils sont 66% à dénoncer la **lourdeur administrative** du dispositif et 50% à juger qu'il est trop complexe. Mais **près de la moitié d'entre eux ne citent pas la faiblesse de la rémunération** comme un problème.

Ces facteurs cités comme limitants sont également ceux avancés par les agriculteurs non engagés pour expliquer leur refus de s'engager en MAEt.

ENCADRE 2 : LA METHODE DE COLLECTE DES DONNEES

Cette note s'appuie sur les résultats de deux enquêtes en ligne menées entre mars et juillet 2012. La première, à destination des **animateurs de territoires MAEt** et des **agents de l'Etat** (46 réponses) a été complétée par une enquête auprès d'**agriculteurs** (184 réponses).

L'enquête animateurs et agents de l'Etat :

Elle est structurée en 5 parties : 1/ Caractéristiques des territoires animés 2/ Stratégie générale des PAE et critères d'évaluation 3/ Conception des MAEt 4/ Gouvernance du PAE 5/ Propositions de dispositifs innovants.

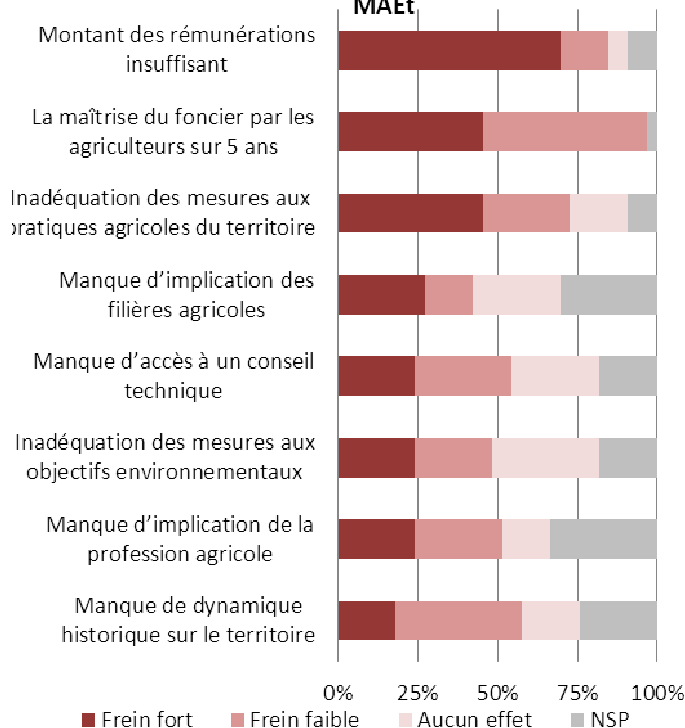
Diffusé par mail par la DRAAF à une cinquantaine de destinataires, le questionnaire a bénéficié d'un très fort taux de réponse malgré sa longueur puisque 46 réponses complètes ont été reçues :

33 animateurs (collectivités, chambres d'agriculture, etc.)
13 agents de l'Etat (DDTM, DREAL, Agence de l'Eau)

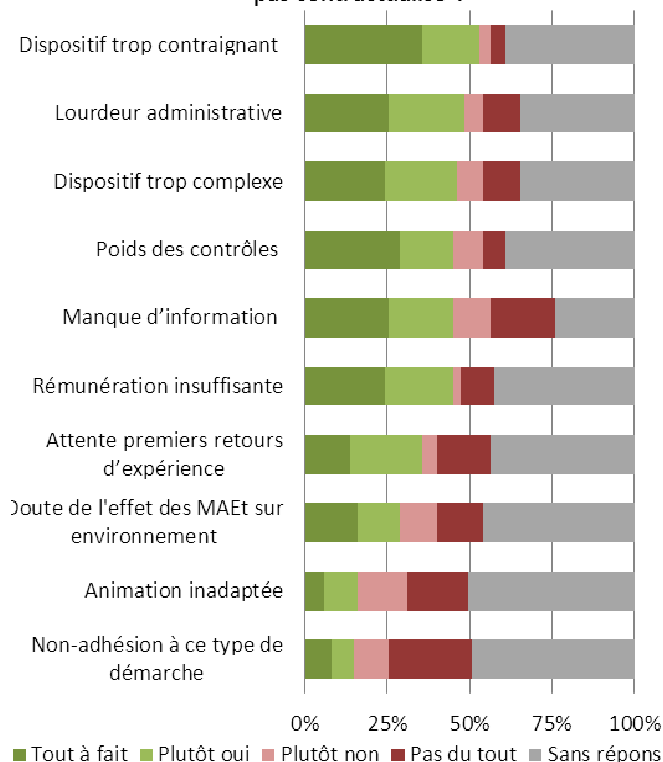
L'enquête agriculteurs :

Ce second questionnaire destiné aux agriculteurs situés sur un territoire éligible aux MAEt comporte une quinzaine de questions et a été diffusé par mail via les animateurs de MAEt. 184 agriculteurs situés essentiellement sur des territoires à enjeu biodiversité ou eau mais aussi DFCI, prairies humides, paysages et gestion pastorale y ont répondu. Parmi ces répondants, 47% n'ont pas souscrit de MAEt tandis que 53% sont engagés dans une MAEt.

Animateurs : les freins à la mise en oeuvre de MAEt



Agriculteurs hors MAEt : pourquoi n'avez-vous pas contractualisé ?

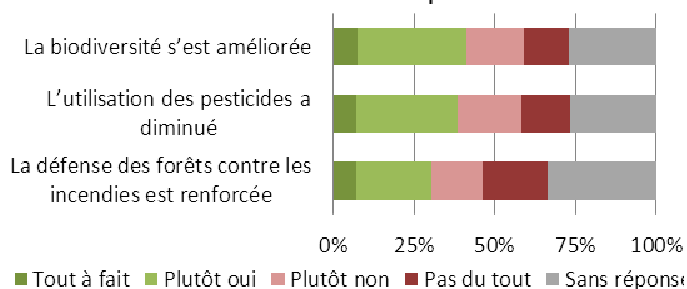


De réels changements de pratiques ?

Les animateurs et les agents de l'Etat sont respectivement 74% et 85% à penser que les **effets d'aubaine** induits par les MAEt (financer un changement de pratique qui aurait de toute façon eu lieu sans incitations) restent **limités**. Mais seuls **14% des agriculteurs** déclarent que leur engagement dans une MAEt les a **conduits à changer fortement leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique ou MAEt de réduction d'intrants)**, 31% considérant les changements comme moyens, 44% comme modérés. En revanche, **plus des deux tiers** affirment que s'engager dans une MAEt a **modifié le regard** qu'ils ont sur leur exploitation agricole et leur a apporté une **meilleure connaissance** des milieux et des enjeux environnementaux.

L'opinion des agriculteurs sur l'**impact environnemental** des MAEt reste cependant divisée. Entre 60 et 70% d'entre eux sont **peu convaincus** par l'efficacité environnementale des MAEt ou restent sans opinion.

Agriculteurs : avez-vous le sentiment que sur votre territoire avec la mise en place des MAEt :



Vers des changements pérennes ?

Les avis des animateurs sont **nuancés sur la durabilité des pratiques** adoptées par les agriculteurs au cours de la contractualisation. Si près de 50% d'entre eux pensent qu'elles perdureront, presque 40% préfèrent ne pas se prononcer.

Paradoxalement, 75% des agriculteurs interrogés déclarent vouloir **maintenir** le changement de pratiques au-delà de la durée du contrat à la fois par **conviction environnementale** et parce qu'ils considèrent avoir **investi** du point de vue matériel et organisationnel pour la maîtrise de ces pratiques. Toutefois, certains émettent une réserve sur leur capacité à gérer la **surcharge de travail** et certains **surcoûts** sans accompagnement financier, et ce d'autant plus que **seuls 23%** d'entre eux (essentiellement ceux en conversion à l'agriculture biologique) considèrent que la contractualisation d'une MAEt permet une meilleure **valorisation de la production**.

2. CIBLAGE ET ADAPTATION

Ciblage des MAEt

La territorialisation des MAE passe par l'identification de **Zones d'action prioritaires (ZAP)** à l'échelle régionale et la délimitation des **périmètres des territoires** de projet.

Le **ciblage** des efforts sur les zones les plus vulnérables apparaît **pertinent**, plus sur les enjeux **eau et incendies** que pour l'enjeu biodiversité, car permettant de définir des **priorités d'action environnementale avec des moyens humains et financiers limités**.

Il est toutefois souligné que les règles de zonage devraient évoluer, de manière à **couvrir des territoires « à risques »** où une action de **prévention** à la fois sur la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité ordinaire pourrait être bénéfique et éviterait des **distorsions financières** entre exploitations proches. Le principe d'un enjeu unique par territoire s'avère aussi limitant car de nombreux territoires sont confrontés à de **multiples enjeux** (52 % des territoires N2000).

En terme de périmètres, la cohérence avec les **unités d'exploitation** doit être recherchée.

Les animateurs soulignent également qu'un des avantages du ciblage et des différentes phases de concertation, diagnostic et bilan est de **réunir les acteurs du territoire autour d'un même enjeu** et de faciliter le **dialogue** avec les agriculteurs. Cela favorise notamment :

- l'**intégration des filières agricoles** et/ou des démarches pré-existantes au PAE, ce qui est perçu comme un facteur favorable à la réussite du PAE. Le revers de la médaille est que la délimitation du territoire « éligible » a aussi des **effets d'exclusion** qui peuvent au contraire limiter les approches filière.

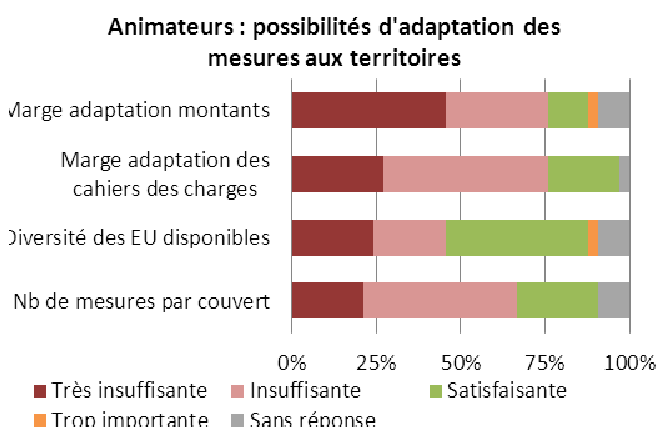
- une **sensibilisation des agriculteurs** du territoire aux enjeux environnementaux locaux et le développement de relations avec les autres acteurs du territoire (collectivités, associations de l'environnement). Cette prise de conscience peut engendrer une **réflexion collective** plus globale sur l'aménagement du territoire pour réduire l'impact

environnemental, sur la viabilité des systèmes de culture actuels ou sur la **valorisation économique** des efforts environnementaux réalisés.

Adaptation des MAEt et des engagements unitaires

45% des agriculteurs non engagés estiment que les MAEt sont **insuffisamment adaptées aux contraintes de leur exploitation**.

Les animateurs font écho à ce constat et indiquent que les **possibilités d'adaptation** des Engagements Unitaires (EU) - notamment des montants aux contraintes du territoire - et le **nombre de mesures autorisé par couvert** ne leur donnent pas [en DCE] les marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir ajuster l'offre de MAEt et les rendre plus efficaces à l'échelle des territoires.



Certains EU sont considérés comme inadaptés à la région Languedoc Roussillon.

C'est le cas pour l'enjeu Eau de l'EU Phyto_04, contraignant du fait de l'utilisation d'un **IFT** de référence **trop faible**. L'IFT est par ailleurs une notion estimée **trop compliquée** pour être bien comprise et appliquée.

C'est le cas des **EU linéaires** très insuffisamment rémunérateurs et ne tenant pas compte de notre spécificité méditerranéenne.

Les autres points de blocage concernent les conditions d'**éligibilité** (âge et **statut**) trop restrictives, la lourdeur des **investissements initiaux**, la contrainte liée à la tenue des **cahiers d'enregistrement** des pratiques, celle liée à la **formation obligatoire** et les réticences des agriculteurs à devoir **payer** pour les diagnostics et bilans préalables.

3. GOUVERNANCE DU DISPOSITIF

Les principales difficultés rencontrées dans le montage d'un PAE

Si le pilotage régional est estimé efficace et adapté par 52% des animateurs, ils soulignent, avec les agents de l'Etat, les difficultés de montage d'un PAE :

- **manque de stabilité** des règles (20)
- **accès restreint aux données du territoire** (17)
- manque d'information ou de compréhension des **procédures** (17).

Face à ces difficultés, les animateurs souhaiteraient la mise en place d'un **accompagnement** (« cellule d'appui technique »), d'un **guide méthodologique régional** pour le montage des PAE et des dossiers individuels et d'une **plate-forme internet**. Une **formation des animateurs** débutant un PAE et découvrant les MAEt (prise en main de l'outil MAEt, élaboration du PAE, construction des mesures, retours d'expérience) suivie de formations continues, sont également sollicitées. Les animateurs sont ainsi 80% à appuyer la proposition de mettre en place un **réseau d'animateurs**, pour échanger leurs expériences, organiser des ateliers techniques, diffuser des informations, ...

La coordination des intervenants

Les animateurs des territoires sont **globalement satisfaits** de la participation des acteurs à la construction du PAE (à 73%) et de leur coordination même si ce bilan est plus mitigé pour les territoires Natura 2000.

Les points de faiblesse relevés concernent l'articulation entre les différents services de l'Etat et le **manque de clarté quant aux rôles** et responsabilités des différents intervenants.

Il est aussi souligné qu'une meilleure **collaboration entre les collectivités et les Chambres d'agriculture** pour l'animation est à réfléchir, car elle permet une **synergie** des rôles et des compétences. Ainsi, il est judicieux que, même lorsque l'animation est confiée à une collectivité, les chambres soient impliquées dans la rédaction des diagnostics de territoire, dans le choix des MAEt pertinentes, dans la formation des structures animatrices, et dans le suivi des contractualisations.

Le rôle essentiel des animateurs

Tous les répondants citent l'animation comme étant le **principal levier** pour la réussite d'un PAE. Cependant la **durée de financement de 3 ans** est estimée **trop courte** et les **budgets impartis à l'animation trop faibles** pour assurer l'ensemble des actions nécessaires à la réussite du PAE. En effet :

- le **travail amont** nécessaire à la construction du PAE est souvent laborieux,
- il faut assurer plusieurs vagues successives de contractualisation sur certains grands sites,
- il est essentiel d'assurer l'**accompagnement** des agriculteurs ayant contractualisé (relationnel, diagnostics, bilans) et le **suivi des contrats** (à mi-parcours et bilan)
- il faut mener une **évaluation des résultats** et de l'impact des actions menées.

Un défaut de suivi et d'évaluation

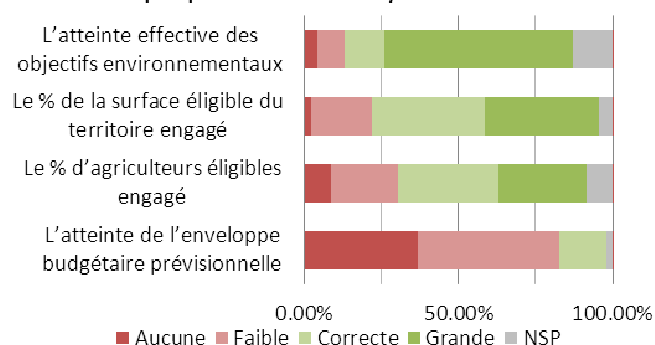
Le suivi et l'évaluation et le suivi sont en effet estimés insuffisamment pris en compte.

Les **suivis de qualité de l'environnement** sont cités comme l'indicateur le **plus pertinent** pour mesurer la réussite d'un PAE mais **ne sont faits que par 41,3 %** des animateurs.

Les autres indicateurs suivis sont : le **pourcentage de la surface** éligible du territoire faisant l'objet d'une MAEt

pour 58,7% d'entre eux et le **pourcentage d'agriculteurs** éligibles ayant souscrit une MAEt pour 43,5%. Cependant, 15% disent ne suivre aucun indicateur de réussite.

Animateurs et agents de l'état : pertinence de quelques critères de suivi / évaluation



Les acteurs du dispositif MAEt en LR **aimeraient** pouvoir réaliser des **suivis écologiques/naturalistes** des parcelles engagées sur les sites N2000 ou un suivi de la **qualité de l'eau** sur les sites DCE. Mais les animateurs soulignent les difficultés à réaliser un suivi sérieux par **manque de moyens et/ou de temps**.

Au-delà de ces indicateurs, les animateurs pensent qu'un bon critère de réussite est l'émergence de dynamiques collectives sur le territoire et de dialogues avec les exploitants en lien avec la préservation de l'environnement.

4. PISTES DE REFLEXIONS ET PROPOSITIONS DE DISPOSITIFS INNOVANTS

Maintien versus changement de pratiques

Pour 73% des animateurs et 62% des agents de l'Etat, les MAEt doivent permettre de **favoriser un maintien aussi bien qu'un changement de pratiques**, a fortiori pour les enjeux **N2000** et **DFCI**. Le maintien de pratiques permet de **reconnaître** et de **valoriser les bonnes pratiques**, ce qui, nous l'avons vu précédemment, est le premier facteur de satisfaction des agriculteurs.

Ils soulignent aussi l'importance de l'**effet d'entraînement** sur les autres agriculteurs du territoire et militent en faveur de **mesures moins exigeantes et plus souples**, qui certes ont un impact environnemental moindre mais peuvent permettre une **contractualisation plus large** – mesures qui font craindre aux agents de l'Etat de forts **effets d'aubaine**.

De plus, les MAEt qui ne financent que le changement de pratiques **excluent ceux ayant déjà fait des efforts** environnementaux et récompensent les « mauvais élèves ». Cela peut avoir un **effet pervers** de retour vers des pratiques polluantes, mais c'est également un frein à la contractualisation.

Une recommandation est donc de **combinaison de mesures moins contraignantes et/ou de maintien de pratiques pour créer une dynamique de territoire** et des **mesures exigeantes** permettant d'atteindre un **gain environnemental** significatif.

Des MAE-systèmes

Même si un tiers des animateurs ne se prononce pas, 58% (contre 9%) pensent qu'il faut développer des « MAE-systèmes » qui s'appliqueraient à l'**ensemble de l'exploitation**. Celles-ci paraissent notamment pertinentes pour les mesures « **herbe** », la gestion pastorale et la **gestion des milieux ouverts**, mais plus généralement pour « les mesures nécessitant un **plan de gestion** qui de toute façon se fait à l'échelle de l'exploitation ». Une grande majorité des agents de l'Etat est ainsi en faveur de ce type de MAE, notamment pour éviter la tendance, observée avec les MAEt, à intensifier certaines parties de l'exploitation pour compenser l'extensification mise en œuvre ailleurs (ex : fertilisation).

De nouveaux engagements unitaires, dont certains à obligation de résultat ?

Sont notamment souhaités des EU portant sur les **linéaires** (maintien ou création de haies, ripisylves...), la limitation des **fertilisations P et K**, les pratiques phytosanitaires **hors herbicides**, l'**enherbement des tournières**, ...

Les engagements unitaires à **obligation de résultat** sont plébiscités par les agents de l'Etat (62%) : pour le maintien voire la reconquête d'espèces ou l'ouverture de milieu, ils seraient à définir en fonction du territoire. L'accueil est plus **mitigé** pour les **animateurs** en N2000 (43% oui, 43% non), et ceux concernés par l'enjeu Eau n'y sont pas favorables (non à 33%, sans avis à 67%).

Pour une plus grande implication des filières agricoles

79% des animateurs (contre 6%, 15% ne se prononçant pas) estiment qu'il serait intéressant pour la réussite des PAE d'y impliquer plus largement les filières agricoles ; « d'abord pour leur bonne connaissance des pratiques et des exploitants », « pour une **valorisation des produits** » via notamment la création de labels et pour une **cohérence des cahiers des charges** qui pourraient être construits avec les filières, mais aussi pour « **favoriser la dynamique de contractualisation** dès l'amont, avec une meilleure communication sur les dispositifs en place », car « les filières restent un principal référent pour les agriculteurs et sont de bons relais sur le terrain ». 45% des répondants pensent que les acteurs des filières seraient prêts à se mobiliser dans ce type d'action, la majorité (48%) ne se prononce pas.

Vers des dispositifs innovants ?

Les avis des animateurs sur la capacité des **appels à projets agro-environnementaux** à améliorer l'efficacité des MAEt sont **partagés** 35% de oui, 45% de non. Cependant, 87% admettent que ce dispositif permettrait d'**identifier des pratiques non répertoriées** dans le catalogue national et 74% sont également d'accord sur le fait que ce système redonne à l'agriculteur la **liberté de choisir** les pratiques qu'il souhaite mettre en place sur son exploitation pour répondre à l'objectif environnemental et lui permet

d'**adapter le montant** de la MAE à ses propres contraintes. Curieusement, même si près d'un tiers des animateurs ne se prononcent pas, ils ne sont que 32% à penser que le système de l'appel d'offres permettrait de sélectionner les agriculteurs qui ont le plus grand impact environnemental à budget égal et seulement 16% à admettre qu'il permettrait de diminuer le coût des mesures pour un même impact environnemental. En fait, l'essentiel des réponses exprime **surtout des craintes** : **acceptation** de ce système par les agriculteurs, de construire leur **propre cahier des charges** en lien avec l'objectif environnemental annoncé ; refus de monter un **dossier** de candidature **qui peut ne pas être retenu** ; difficulté d'**évaluer le montant** à demander. Certains répondants signalent aussi que la **mise en concurrence des agriculteurs** ne va pas dans le sens d'une dynamique collective.

ENCADRE 4 : LE PRINCIPE DES APPELS A PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

Selon le principe des appels à projets, le décideur public annonce les objectifs environnementaux qu'il vise et le budget dont il dispose pour cette opération. Tous les agriculteurs le souhaitant sont invités à proposer un projet d'évolution de leurs pratiques contribuant à ces objectifs, autrement dit un cahier des charges et le montant annuel par hectare qu'ils souhaitent recevoir en contrepartie de l'adoption de ces pratiques. Les projets des agriculteurs sont classés sur la base d'un score environnemental (qui est fonction des pratiques qu'ils proposent et éventuellement de leur localisation par rapport aux enjeux environnementaux) et en fonction du montant demandé. Les meilleures offres sont retenues jusqu'à épuisement du budget. Cela signifie que tous les projets soumis ne sont pas retenus.

INDEX DES SIGLES UTILISÉS :

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau
 DFCI : Défense de la Forêt contre les Incendies
 EU : Engagement Unitaire
 IFT : Indice de fréquence de traitements
 MAET : Mesures Agroenvironnementales Territorialisées
 N2000 : Natura 2000
 PAE : Projet Agro-Environnemental
 ZAP : Zone d' Action Prioritaire

Pour initier ou développer une **dynamique territoriale**, la piste des **contrats collectifs** semble plus appropriée. Il pourrait être envisagé par exemple d'offrir une **«surprime»** en cas de **dépassement d'un certain seuil de contrats** signés sur un territoire. De fait, il est souvent jugé nécessaire d'atteindre un certain niveau de contractualisation pour observer une réelle amélioration de la qualité environnementale, ou bien pour avoir ensuite un véritable effet d'entraînement sur les autres agriculteurs. 64% (contre 27%) des animateurs pensent que ce dispositif permettrait d'améliorer la dynamique de contractualisation sur les territoires. Outre l'avantage de créer une «dynamique de groupe stimulante», ce dispositif «démultiplierait l'**effet de diffusion** de l'information puisque les agriculteurs auraient un intérêt à ce que les autres contractualisent». Toutefois, les avis des animateurs sont partagés quant aux modalités de versement de cette «surprime» : pour **39%** (et même 77% des agents de l'Etat) elle doit être **versée collectivement** pour une action commune (appui technique renforcé, achat matériel en commun, etc.), mais pour **30%** des animateurs (15% des agents de l'Etat) elle doit être versée **individuellement** aux agriculteurs qui ont contractualisé. Quoiqu'il en soit, ce dispositif nécessite de réfléchir à divers problèmes de mise en œuvre pratiques : comment définir le seuil ? Le périmètre du dispositif ? Les conditions d'éligibilité ?... L'atteinte du seuil dépend de l'exigence des mesures et du niveau de rémunération. « Peut-être faut-il cibler ce système sur les mesures peu engagées et mal indemnisées ? » Cependant, pour être incitatif et motiver un effort collectif, le seuil du contrat collectif doit sembler atteignable.

Que ce soit à l'échelle des territoires ou des exploitations, les répondants pensent qu'une **meilleure communication sur la réussite des territoires**, sur la reconnaissance et la valorisation du rôle de l'agriculture, sur les pratiques respectueuses de l'environnement qui marchent, etc., pourrait avoir un effet d'entraînement. Néanmoins les répondants sont nombreux à **rejeter** le principe de mise en concurrence sous-jacent à **toute élection du « territoire de l'année »** ou à tout concours agricole et préfèrent favoriser l'échange d'expériences plutôt que la compétition.

Tableau de synthèse à construire en réunion :

- *constats/propositions*
- *enjeux, contexte, freins, opportunités, objectifs*
- *distinguer ce qui est du ressort européen, national, régional, local*
- *orientations, gouvernance, ciblage, conception*
- ...

Cette étude a été réalisée par la DRAAF-LR et par Montpellier SupAgro. Pour plus de détails, vous pouvez contacter :

Kuhfuss Laure, Université Montpellier 1, UMR LAMETA : kuhfuss@supagro.inra.fr

Pariente Anne, DREAL Languedoc Roussillon : anne.pariente@developpement-durable.gouv.fr

Préget Raphaële, INRA Montpellier, UMR LAMETA : preget@supagro.inra.fr

Schill Marie, DRAAF Languedoc Roussillon : marie.schill@agriculture.gouv.fr

Thoyer Sophie, Montpellier SupAgro, UMR LAMETA : thoyer@supagro.inra.fr